

# UNION FÉDÉRALE CGT DE L'ACTION SOCIALE



Montreuil, le 25 avril 2024

## **Motion de soutien**

### **ATTAQUES SUR LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE 250 000 euros de budget en moins Abandon de 3 territoires sur 9 - Suppression de 5 postes**

La suppression de postes d'éducateurs spécialisés et la disparition de la prévention spécialisée sur des territoires sont inadmissibles pour l'UFAS CGT, au regard des actions essentielles engagées sur les quartiers prioritaires de ces communes.

Par la présente lettre, l'UFAS CGT tient à rappeler les fondements de la Prévention Spécialisée, qui en font une action spécifique et nécessaire sur les territoires où elle est implantée.

Le CNLAPS<sup>1</sup> nous indique que :

« La prévention spécialisée **est une mission inscrite dans la Protection de l'Enfance** pour favoriser l'insertion de jeunes en risque de marginalisation.

La prévention spécialisée a pour mission de prévenir et de réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes d'un territoire prescrit et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes. Elle imagine des actions là où tous les dispositifs ont échoué. »

Ces décisions du département de la Vienne (86) entraînent la disparition pure et simple de soutien, d'accompagnement, de prévention sur des quartiers dont les difficultés n'ont pas disparu magiquement. Leurs habitants devront faire sans, comment peut-on décider cela !

Elles entraînent des risques psycho-sociaux importants chez les salarié.e.s, en vue de possibles licenciements.

Le département invoque la nécessité de devoir répondre à d'autres besoins : mesures éducatives, placements : accueil complexes, accueil de mineurs isolés étrangers... et quand sa vice-présidente dit « *Choisir n'est pas facile* »<sup>2</sup>, le choix départemental prévoit 180 000 € pour la flamme olympique ! Ecœurant !

L'UFAS CGT alerte depuis des années, les départements sont insuffisamment dotés pour répondre aux dizaines de milliers de mesures de protection. Est-ce pour autant qu'ils ont le droit de décider de coupes sombres dans leurs budgets ? Est-ce que cela les empêche de considérer le soutien auprès des populations comme un investissement sur l'avenir ?

Aujourd'hui le département de la Vienne comme d'autres départements font des choix inconcevables. Ils se devront d'être comptables des conséquences.

**L'Union Fédérale de la Santé et de l'Action Sociale de la CGT tient à apporter tout son soutien aux salarié.e.s et aux syndicats territoriaux en lutte pour défendre la prévention spécialisée comme outil incontournable de la protection de l'enfance.**

**Elle alerte les politiques sur l'absence de considération à la hauteur des besoins des populations concernées et engage à venir soutenir la mobilisation du 29 avril à 8h30 devant le conseil départemental.**

1) Comité National de Liaison des Acteurs de Prévention Spécialisée

2) Cf. [Le Média Social : article du 22 avril – Mobilisation pour la prévention spécialisée dans la Vienne](#)